

## Opinion des familles monoparentales sur les politiques sociales : un sentiment de vulnérabilité et une attente forte de soutien à la parentalité

Les familles monoparentales, constituées d'un parent vivant seul avec ses enfants, comptent pour un quart des familles avec enfant(s). Particulièrement exposées aux situations de précarité et de pauvreté, elles sont plus nombreuses que les autres ménages à avoir une vision pessimiste de leur situation actuelle, de leur avenir et de la société.

Plus souvent en faveur d'une hausse du smic et du RSA et plus souvent opposées à des baisses de niveau des prestations – même en contrepartie de baisses d'impôt –, elles souhaitent un haut niveau de protection sociale.

Les parents isolés sont aussi davantage favorables à un versement des allocations familiales dès le premier enfant, avec un montant identique quel que soit le rang de l'enfant.

Enfin, les familles monoparentales souhaitent plus souvent que les parents en couple reçoivent un soutien en cas de conflits familiaux et/ou de rupture, dans les relations avec l'école et des conseils sur ce qu'il faut interdire ou permettre à leurs enfants.

Les familles monoparentales sont constituées d'un parent vivant seul avec ses enfant(s) (encadré 1). Représentant près d'un quart des familles avec enfants (Insee, 2019), elles sont plus souvent en situation de précarité, en raison de ressources financières moindres et d'un risque de chômage plus élevé que celles formées d'un couple avec enfant(s) (Acs, *et al.*, 2015). Ces familles sont d'autant plus exposées aux situations de pauvreté qu'elles dépendent souvent de pensions alimentaires pouvant représenter une part conséquente de leurs ressources financières et dont le versement n'est pas toujours assuré (Lardeux, 2021). Les parents isolés se heurtent aussi à des difficultés dans la gestion du quotidien (Unterreiner, 2018), notamment dans la conciliation entre vies professionnelle et familiale (Nicolas et Tomasini, 2008). Quand un parent isolé avec un enfant de moins de 3 ans travaille, le recours à un mode d'accueil payant est moins fréquent que pour un couples bi-actifs (65 % contre 79 %) [Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge, 2018]. L'opinion des familles monoparentales sur les politiques sociales et familiales n'a pas été étudiée spécifiquement, hormis un recueil de leur avis sur la création, en 2016, de la garantie minimale de pension alimentaire (Croutte, *et al.*, 2017). En cumulant les six dernières vagues (2014-2019) du Baromètre

•••  
1. Plus précisément, 28 % des parents isolés actifs ont recours aux assistantes maternelles et 38 % aux établissements d'accueil du jeune enfant contre respectivement 51 % et 27 % des couples biactifs.

d'opinion de la DREES, qui suit chaque année l'opinion des Français sur les politiques sociales et de santé (encadré 2), cette étude permet de comparer l'opinion des familles monoparentales à celle des autres ménages concernant les inégalités et le système de protection sociale et de santé.

### Une vision plus sombre des familles monoparentales sur leur situation actuelle, leur avenir et la société

Parmi les familles monoparentales, seules 62 % considèrent que leur situation actuelle est bonne, contre 85 % des parents en couple et 77 % des personnes sans enfant (personnes vivant seules, en couple ou dans une autre

configuration familiale) [graphique 1]. De plus, 55 % des parents isolés considèrent que leur situation est meilleure ou identique à celle de leurs parents, contre 71 % des parents en couple et 67 % des personnes sans enfant.

De même, les familles monoparentales sont un peu plus préoccupées par l'avenir : 50 % sont pessimistes concernant leur avenir, contre 45 % parmi les autres ménages. Toutefois, elles ne sont pas beaucoup plus inquiètes que les parents en couple sur l'avenir de leur(s) enfant(s) (65 % contre 63 %). Au contraire, ce sont les personnes sans enfant qui sont les plus inquiètes quant à l'avenir des générations futures (70 %). Par rapport aux autres ménages, les familles monoparentales considèrent plus souvent

que la société est plutôt injuste (84 % contre 77 %) et « qu'il faut radicalement la changer » (31 % contre 26 %).

Ces différences sont en grande partie liées à des effets de structure : les femmes et les personnes de faible niveau de vie, surreprésentées parmi les familles monoparentales, répondent généralement à ces questions de façon plus négative que les autres. Ainsi, à sexe et niveau de vie identiques, il n'y a plus de différence significative quant à la confiance en leur propre avenir et à la volonté d'un changement radical de société. Leur vision pessimiste de l'avenir et leur souhait de changement radical de société semblent donc principalement le reflet de leur plus grande précarité. En revanche,

#### ENCADRÉ 1

### Les familles monoparentales et les prestations qu'elles reçoivent

Trois configurations familiales sont prises en considération : les familles monoparentales, appelées aussi parents isolés, les couples avec enfant(s) (dont les familles recomposées) et les personnes sans enfant vivant majoritairement seules ou en couple. Dans l'échantillon, la part de familles monoparentales s'élève à 10 %. Cette part est comparable à celle observée dans l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'Insee de 2016, source de référence pour mesurer les inégalités de revenus selon les différents types de ménages. En 2016, dans l'ERFS, les familles monoparentales représentent 12 % des ménages de France métropolitaine dont la personne de référence est âgée de 25 à 64 ans, et 23 % des familles avec enfants quel que soit leur âge. Dans la très grande majorité de ces familles, ce sont les mères qui vivent avec leur(s) enfant(s) (80 %). Un peu plus d'une sur deux (55 %) a un enfant à charge, un tiers deux enfants et près de 10 % trois enfants ou plus. Plus de quatre familles sur dix appartiennent au 1<sup>er</sup> quintile de niveau de vie (soit les 20 % d'individus aux niveaux de vie les plus modestes), contre moins d'une famille sur cinq en couple avec enfant(s). Très peu sont dans les deux derniers quintiles, soit 15 % au total. En 2016, 35 % des familles monoparentales ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté<sup>1</sup>.

Les familles monoparentales sont largement surreprésentées parmi les bénéficiaires des prestations familiales : leur part s'élevait à 29 % de l'ensemble des familles allocataires des caisses d'allocations

familiales (CAF) en 2018. Au-delà de l'allocation de soutien familial (ASF), destinée quasi exclusivement aux familles monoparentales, les barèmes de la plupart des prestations familiales prennent en compte la situation de parent isolé, par le biais d'une augmentation du plafond d'éligibilité ou du montant versé. De manière générale, les familles monoparentales, étant plus fréquemment confrontées à des situations de précarité, sont davantage représentées parmi les bénéficiaires des prestations sous conditions de ressources. Ainsi, près de la moitié des allocataires de l'allocation de rentrée scolaire sont des parents isolés.

Au cours des dernières années, deux mesures ont spécifiquement visé les familles monoparentales : la revalorisation de l'ASF et l'adaptation des barèmes du complément mode de garde (CMG). De plus, la création de l'Agence de recouvrement des Impayés de pensions alimentaires (ARIPA) permet aux CAF de mieux accompagner les familles confrontées à une séparation. Enfin, d'autres mesures ont concerné l'ensemble des allocataires et ont globalement conduit à recentrer les dépenses vers les familles plus modestes. D'une façon générale, « les dispositifs de redistribution ont permis d'atténuer la dégradation de la situation relative des familles monoparentales au cours des dix dernières années, sans pour autant parvenir à la compenser totalement » (Commission des comptes de la sécurité sociale, 2020).

1. Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquête ERFS 2013 à 2018.

#### ENCADRÉ 2

### Sources et méthodes

#### Le Baromètre d'opinion de la DREES

Le Baromètre d'opinion est une enquête annuelle sur la perception des inégalités et l'opinion des individus sur les politiques sociales et de santé. Depuis sa mise en place en 2000, l'enquête se déroule en face à face auprès d'un échantillon d'au moins 3 000 personnes, représentatives de la population française âgée de 18 ans et plus. Cet échantillon a été construit selon la méthode des quotas prenant en compte différents critères qui sont le sexe, l'âge, la profession de la personne de référence, après stratification par catégorie d'agglomération et de région.

Poser les mêmes questions tous les ans (ou parfois tous les deux ans) permet, d'une part, de suivre l'évolution des opinions des individus et, d'autre part, de mobiliser plusieurs vagues d'enquête pour étudier des populations spécifiques peu nombreuses. Afin de disposer d'effectifs suffisants pour comparer l'opinion des

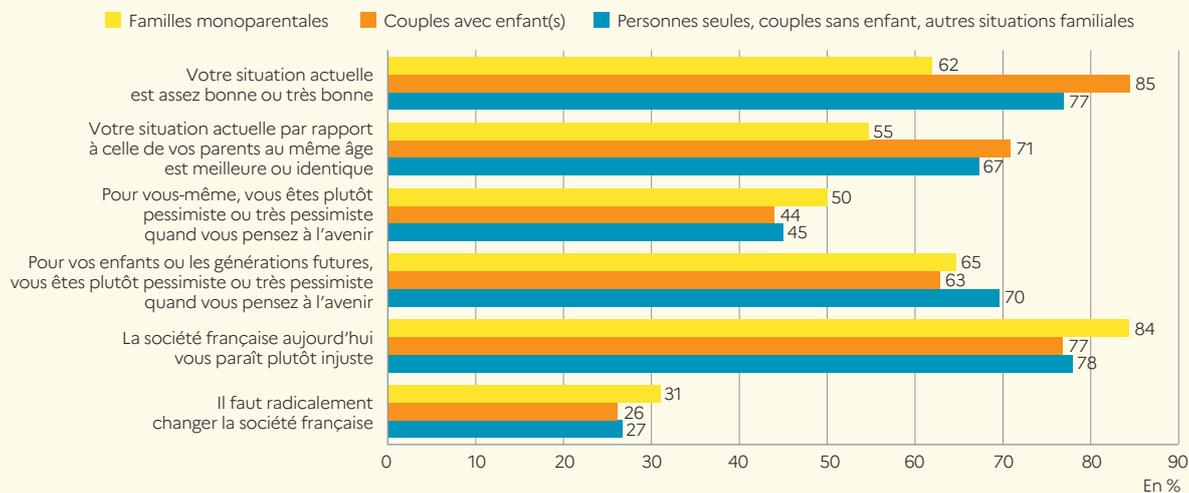
parents isolés à celle des autres ménages (en couple ou non, avec ou sans enfant) sur les questions de politiques sociales et familiales, les six dernières vagues d'enquête ont été regroupées (2014-2019), totalisant 12 140 personnes dont 1 170 à la tête de familles monoparentales.

Le champ est limité aux personnes âgées de 25 à 64 ans afin de centrer l'analyse sur des ménages comparables du point de vue de leur position dans leur cycle de vie (situation familiale, statut d'activité, etc.). La plupart des questions sur la politique familiale sont posées tous les deux ans. Dans ce cas, l'analyse porte sur les 600 familles monoparentales interrogées en 2014, 2016 et 2018. Les résultats présentés sont calculés en retirant les réponses « ne sait pas ». Si cette modalité de réponse est supérieure à 3 %, une précision spécifique est ajoutée au texte de cette étude ou au graphique concerné.



GRAPHIQUE 1

Opinions sur sa situation actuelle, sur la société et sur l'avenir selon la configuration familiale



**Lecture** • Parmi les familles monoparentales, 62 % considèrent que leur situation actuelle est assez bonne ou très bonne.  
**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans résidant en France métropolitaine.  
**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2014-2019.

même en contrôlant leur niveau de vie, l'influence de la monoparentalité persiste sur d'autres opinions. Comparativement aux couples avec enfant(s), à sexe et niveau de vie similaires, les parents isolés jugent ainsi plus souvent que leur situation est « mauvaise » (+14 points), moins bonne que celle de leurs parents (+8 points) et, aussi, que la société est plutôt injuste (+4 points) [tableau 1].

**Généralement plus pauvres, les parents isolés demandent un haut niveau d'aides sociales**

Les parents isolés déclarent bien plus souvent (64 % contre 55 % parmi les couples avec enfant(s) et 57 % parmi les personnes sans enfant) qu'il est plus important de maintenir les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie au niveau actuel que de prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale (graphique 2). Ils sont aussi plus souvent enclins à considérer que le budget consacré au financement de la protection sociale est insuffisant (24 % contre 19 % des parents en couple et 22 % des personnes sans enfant). Toutefois, à sexe et niveau de vie équivalents, les différences d'opinion entre les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) ne sont plus significatives, et ce sont les personnes sans enfant qui sont les plus attachées à un

haut niveau d'aides sociales (tableau complémentaire A). Questionnées sur leur opinion concernant les principales mesures sociales, les familles monoparentales se distinguent, notamment par rapport à celles des couples avec enfant(s), sur les mesures destinées à réduire les inégalités et la pauvreté. Parmi les parents isolés, 62 % considèrent qu'ils auraient besoin d'être davantage aidés, ce qui n'est le cas que de 51 % des parents en couple (graphique 3). Ils sont plus nombreux (34 % d'entre eux, contre 25 % des autres ménages) à mettre en avant l'augmentation des prestations (allocations logement ou familiales, minima sociaux...) [tableau complémentaire B]. Si l'ensemble des ménages est majoritairement favorable à l'augmentation du revenu de solidarité active (RSA)<sup>2</sup>, l'adhésion est encore plus marquée pour les familles monoparentales (67 % contre 60 % parmi les couples avec enfant(s) et 63 % parmi les personnes sans enfant). On retrouve cette tendance pour le salaire minimum de croissance (smic) : 94 % des parents isolés estiment qu'il faudrait l'augmenter, contre 88 % des couples avec enfant(s) et 90 % des personnes sans enfant (graphique 3). Enfin, seules deux familles monoparentales sur dix accepteraient une baisse des allocations familiales ou des allocations logement en échange d'une réduction de leurs impôts ou de

leurs cotisations, contre près de trois ménages sur dix pour les autres configurations familiales.

**L'opinion des familles monoparentales sur les prestations sociales est surtout le reflet de leur plus grande précarité**

La plus grande exposition des parents isolés aux situations de précarité et de pauvreté explique en partie leur plus forte adhésion à l'augmentation des aides sociales. Plus de quatre parents isolés interrogés sur dix font partie des 20 % des ménages au niveau de vie le plus bas<sup>3</sup> tandis que ce n'est le cas que de deux parents en couple sur dix et de 15 % des personnes sans enfant. Ainsi, la dépendance des parents isolés aux prestations sociales est plus élevée que les autres ménages : 57 % d'entre eux déclarent percevoir des allocations logement et 23 % le RSA, contre respectivement 26 % et 8 % parmi l'ensemble des autres ménages. Globalement, 31 % d'entre eux se considèrent comme pauvres, soit trois fois plus que les couples avec enfant(s)<sup>4</sup>. Lorsque l'on prend en compte le niveau de vie, les différences entre les familles monoparentales et les couples avec enfant(s) sur les questions portant sur les mesures sociales ne sont plus statistiquement significatives, hormis sur l'augmentation du smic (tableau



**2.** La question posée est : « Aujourd'hui, le RSA pour une personne seule qui ne travaille pas est de 550 euros par mois. Avec laquelle de ces opinions êtes-vous le plus d'accord ? » :  
 1. Il faut augmenter le RSA.  
 2. Il faut diminuer le RSA.  
 3. Il faut laisser le RSA à ce niveau.  
 La modalité 3 n'est pas proposée aux enquêtés et n'est collectée qu'en cas de réponse spontanée des personnes interrogées. Néanmoins, sa part étant élevée (22 %), elle a été prise en compte dans les calculs.

**3.** Le niveau de vie est égal au revenu du ménage déclaré par l'enquêté, rapporté au nombre d'unités de consommation (UC), qui permettent de tenir compte de la taille du ménage. Le premier adulte du ménage vaut une UC, les autres personnes valent 0,5 UC si elles ont 14 ans ou plus et 0,3 UC si elles ont moins de 14 ans. La population a été répartie en cinq tranches égales de niveaux de vie appelées quintiles. Le premier quintile correspond aux 20 % de personnes dont le niveau de vie est le plus faible (les plus modestes) et le dernier quintile ou 5<sup>e</sup> quintile correspond aux 20 % dont le niveau de vie est le plus élevé (les plus aisées).

**4.** La question posée est : « Et vous personnellement, pensez-vous qu'il y a un risque que vous deveniez pauvre dans les cinq prochaines années ? » :  
 1. Oui, plutôt.  
 2. Non, plutôt pas.  
 3. Je me considère déjà comme pauvre.  
 4. Ne sait pas.

complémentaire A). Toutefois, ces différences d'opinion restent significatives entre les familles avec enfant(s) et les ménages sans enfant (personnes seules ou en couple). Ainsi, ces derniers sont plus souvent favorables que les couples

avec enfant(s) à une augmentation du RSA (+4 points) ou du smic (+2 points) et sont moins souvent prêts à accepter une baisse des allocations logement en échange d'une baisse d'impôts (-5 points) [tableau complémentaire A].

### Sept parents isolés sur dix souhaitent des allocations familiales dès le premier enfant

Concernant la politique familiale, l'opinion des parents isolés ne se distingue pas de celle des autres familles (couples

TABLEAU 1

#### Effet de la configuration familiale sur les opinions sur la société et sur l'avenir

Variables du modèle <sup>1</sup> Effet de la configuration familiale sur la probabilité...	Configuration familiale			Autres variables <sup>2</sup>	Nombre d'observations
	Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Personnes sans enfant, vivant seules ou en couple		
... de qualifier sa situation actuelle d'assez ou très mauvaise (versus très ou assez bonne)	Référence	26 14	9 11	sexe-niveau de vie	12 094
... de qualifier sa situation actuelle de plutôt ou bien moins bonne que celle de ses parents au même âge (versus bien, plutôt meilleure ou à peu près identique)	Référence	17 8	4 7	sexe-niveau de vie	5 024
... d'être, pour vous-même, plutôt ou très pessimiste quand vous pensez à l'avenir (versus plutôt ou très optimiste)	Référence	8 ns	ns 5	sexe-niveau de vie	12 050
... d'être, pour vos enfants ou les générations futures, plutôt ou très pessimiste quand vous pensez à l'avenir (versus plutôt ou très optimiste)	Référence	ns ns	7 8	sexe-niveau de vie	12 024
... de considérer la société française plutôt injuste (versus plutôt juste)	Référence	7 4	ns 3	sexe-niveau de vie	11 970
... de penser qu'il faut radicalement changer la société (versus la réformer sur certains points tout en conservant l'essentiel ou la conserver en l'état)	Référence	5 ns	ns ns	sexe-niveau de vie	12 043

ns : non significatif.

1. Modèles logistiques : pour évaluer l'effet de la configuration familiale sur la probabilité d'avoir telle opinion sur les politiques sociales et familiales, tout en tenant compte de variables caractérisant les personnes interrogées (sexe, niveau de vie, nombre d'enfants), nous avons défini un modèle logistique qui permet d'exprimer l'effet propre de chacune de ces variables explicatives.

2. Lorsque la cellule est grisée, seule la configuration familiale est prise en compte dans le modèle.

**Lecture** • Appartenir à une famille monoparentale, comparativement à une famille constituée d'un couple avec enfant(s), augmente la probabilité de 26 points de pourcentage de qualifier sa situation d'assez ou très mauvaise. Cette hausse est significative au seuil de 5 %.

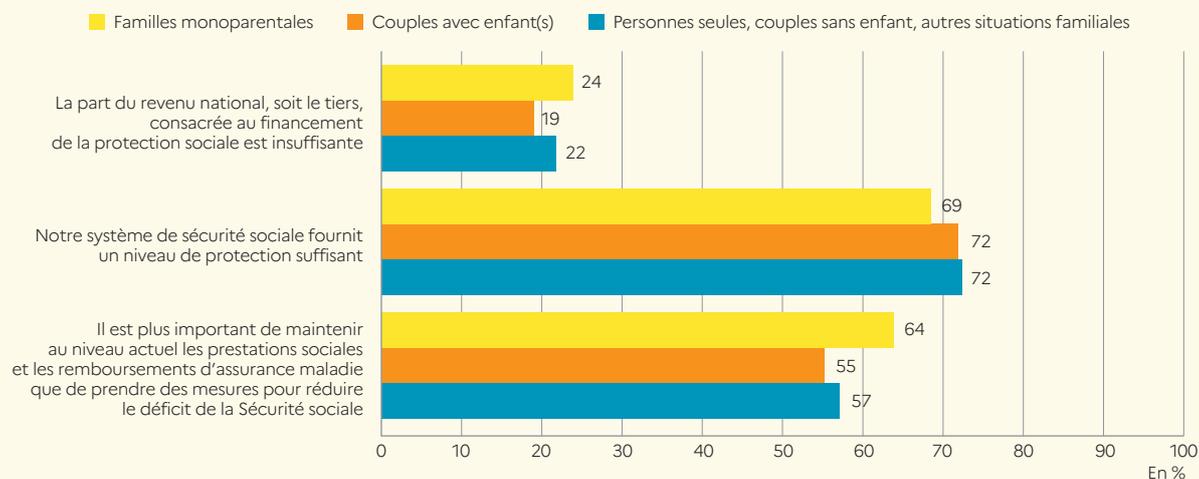
À sexe et niveau de vie équivalents, appartenir à une famille monoparentale, comparativement à une famille constituée d'un couple avec enfant(s), augmente la probabilité de 14 points de pourcentage de qualifier sa situation d'assez ou très mauvaise. Cette augmentation est significative au seuil de 5 %.

**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans résidant en France métropolitaine.

**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2014-2019.

GRAPHIQUE 2

#### Opinions sur le système de sécurité sociale (protection et prestations sociales, remboursements d'assurance maladie) selon la configuration familiale



**Lecture** • Pour 64 % des familles monoparentales, il est plus important de maintenir au niveau actuel les prestations sociales et les remboursements d'assurance maladie que de prendre des mesures pour réduire le déficit de la Sécurité sociale.

**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans résidant en France métropolitaine.

**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2015-2017-2019.

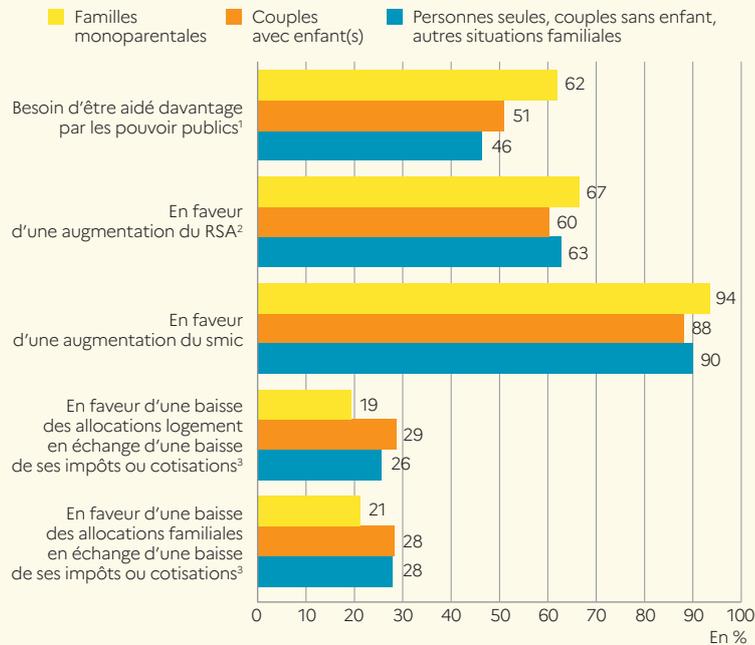
avec ou sans enfant) sur son objectif prioritaire. Cet objectif devrait être, pour près de quatre familles sur dix une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle (tableau complémentaire C). En revanche, les parents isolés ont des opinions différenciées sur les allocations familiales dès le premier enfant et sur les mesures de politique de soutien à la parentalité.

En France métropolitaine, les allocations familiales sont attribuées aux ménages ayant au moins deux enfants à charge jusqu'à la vingtième année de ces derniers. Leur montant varie selon le nombre d'enfants et, depuis 2015, selon le niveau de ressources de la famille<sup>5</sup>. Les familles monoparentales sont plus souvent favorables que les couples avec enfant(s) au versement d'allocations familiales dès le premier enfant, quitte à diminuer le montant perçu par les familles de deux enfants ou plus (70 % contre 59 %) [graphique 4]. Cette opinion n'est pas surprenante, puisque la majorité des familles monoparentales n'ont qu'un enfant à charge : c'est le cas de 55 % d'entre elles et de 37 % des couples avec enfant(s). Toutefois, cette différence de structure familiale ne suffit pas à expliquer l'écart observé : être en situation de monoparentalité plutôt qu'en couple avec enfant(s) augmente de 7 points la probabilité de souhaiter des aides dès le premier enfant, à sexe, niveau de vie et nombre d'enfants équivalents (tableau 2). Les familles monoparentales sont aussi un peu plus nombreuses à considérer qu'il faudrait que la même somme d'argent soit versée pour chaque enfant plutôt que d'apporter une aide plus importante à partir du troisième enfant (graphique 4). L'effet de la monoparentalité sur cette question est cependant moins fort que pour l'octroi des allocations familiales dès le premier enfant et disparaît lorsque l'on compare les réponses apportées à sexe, niveau de vie et nombre d'enfants équivalents (tableau 2).

Interrogées sur la modulation des allocations familiales ou leur mise sous condition de ressources, les familles monoparentales n'ont pas une opinion différente du reste de la population. 44 % des enquêtés déclarent qu'il faudrait les réserver aux familles dont le revenu total est inférieur à 6 000 euros et 35 % qu'il faudrait les donner à toutes les familles, mais davantage à celles dont le revenu est inférieur à 6 000 euros (tableau complémentaire D).

### GRAPHIQUE 3

#### Opinions sur les aides sociales selon la configuration familiale



1. 7 % des personnes interrogées se déclarent non concernées par cette question qui, par ailleurs, a été posée uniquement les années paires (2014-2016-2018).

2. La question posée est : « Aujourd'hui, le RSA pour une personne seule qui ne travaille pas est de 550 euros par mois. Avec laquelle de ces opinions êtes-vous le plus d'accord » : 1. Il faut augmenter le RSA. 2. Il faut diminuer le RSA. 3. Il faut laisser le RSA à ce niveau. 4. Ne sait pas. Les modalités 3 et 4 sont proposées uniquement lorsque l'enquêteur formule spontanément une réponse en ce sens. En général, peu d'enquêtés choisissent ces réponses. Or pour cette question, 22 % des personnes interrogées ont répondu « Il faut laisser le RSA à ce niveau ». Par conséquent, cette modalité de réponse a été intégrée dans le calcul des personnes ayant répondu à la question sur le RSA. 3. 8 % des personnes interrogées se déclarent non concernées par la question portant sur la baisse des allocations familiales et 7 % sur celle des allocations logement. Ces questions sont posées à partir de 2017.

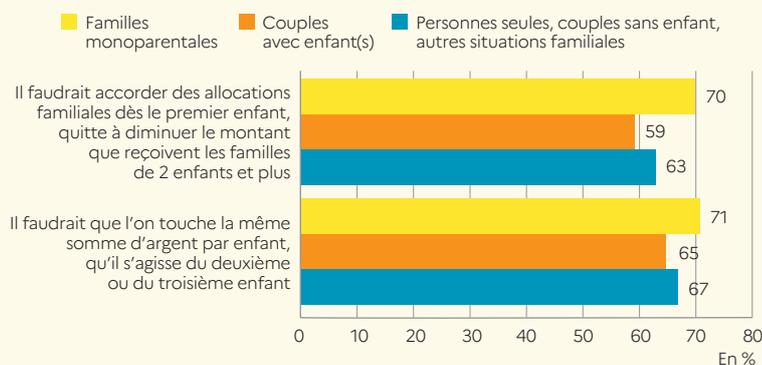
**Lecture** • Les familles monoparentales sont 62 % à estimer qu'elles auraient besoin d'être aidées davantage par les pouvoirs publics.

**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans résidant en France métropolitaine.

**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2014-2019.

### GRAPHIQUE 4

#### Opinions sur le versement des allocations familiales en fonction du nombre d'enfants et de leur rang



**Lecture** • Parmi les familles monoparentales, 70 % estiment qu'il faudrait accorder des allocations familiales dès le premier enfant, quitte à diminuer le montant que reçoivent les familles de 2 enfants et plus.

**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans résidant en France métropolitaine.

**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2014-2016-2018.

5. Il existe trois tranches de ressources qui augmentent avec le nombre d'enfants. À chaque seuil, le montant des allocations est divisé par 2 : pour deux enfants le premier seuil est d'environ 5 800 euros par mois et le deuxième de 7 800 euros par mois. Entre le deuxième et troisième enfant, quelle que soit la tranche de ressources des familles, le montant est 2,3 fois plus élevé. En outre, le montant des aides est majoré au 14 ans de l'enfant sauf si cet enfant est l'aîné de 2 enfants à charge.

TABLEAU 2

Effet de la configuration familiale sur les opinions sur la politique familiale

Effet de la configuration familiale sur la probabilité ...	Variables du modèle <sup>1</sup>	Configuration familiale			Autres variables <sup>3</sup>	Nombre d'observations
		Couples avec enfant(s)	Familles monoparentales	Personnes sans enfant, vivant seules ou en couple		
... de considérer qu'il faudrait accorder des allocations familiales dès le premier enfant (versus maintenir le système actuel qui en accorde à partir du deuxième enfant)	Référence		11	4	sexe-niveau de vie sexe-niveau de vie et nombre d'enfants	5 789
			10	4		
			7	ns		
... de considérer qu'il faudrait verser la même somme d'argent par enfant, qu'il s'agisse du deuxième ou du troisième (versus apporter une aide plus importante aux familles nombreuses)	Référence		6	2	sexe-niveau de vie sexe-niveau de vie et nombre d'enfants	5 743
			5	3		
			ns	ns		
... de souhaiter (ou avoir souhaité) recevoir de l'aide dans l'accompagnement de son rôle de parent en cas de conflits familiaux et/ou de rupture	Référence		6	Non inclus <sup>2</sup>	sexe-niveau de vie sexe-niveau de vie et nombre d'enfants	2 354
			ns			
			ns			
... de souhaiter (ou avoir souhaité) recevoir de l'aide dans l'accompagnement de son rôle de parent dans les relations avec l'école	Référence		9	Non inclus <sup>2</sup>	sexe-niveau de vie sexe-niveau de vie et nombre d'enfants	2 350
			8			
			6			
... de souhaiter (ou avoir souhaité) recevoir de l'aide dans l'accompagnement de son rôle de parent pour gérer l'autorité	Référence		8	Non inclus <sup>2</sup>	sexe-niveau de vie sexe-niveau de vie et nombre d'enfants	2 358
			6			
			6			

ns : non significatif.

1. Modèles logistiques : pour évaluer l'effet de la configuration familiale sur la probabilité d'avoir telle opinion sur les politiques sociales et familiales, tout en tenant compte de variables caractérisant les personnes interrogées (sexe, niveau de vie, nombre d'enfants), nous avons défini un modèle logistique qui permet d'exprimer l'effet propre de chacune de ces variables explicatives.

2. Les questions sur l'aide souhaitée n'étant posée qu'aux personnes ayant des enfants, les personnes sans enfant (seules ou en couple) ne sont pas incluses dans le modèle.

3. Lorsque la cellule est grisée, seule la configuration familiale est prise en compte dans le modèle.

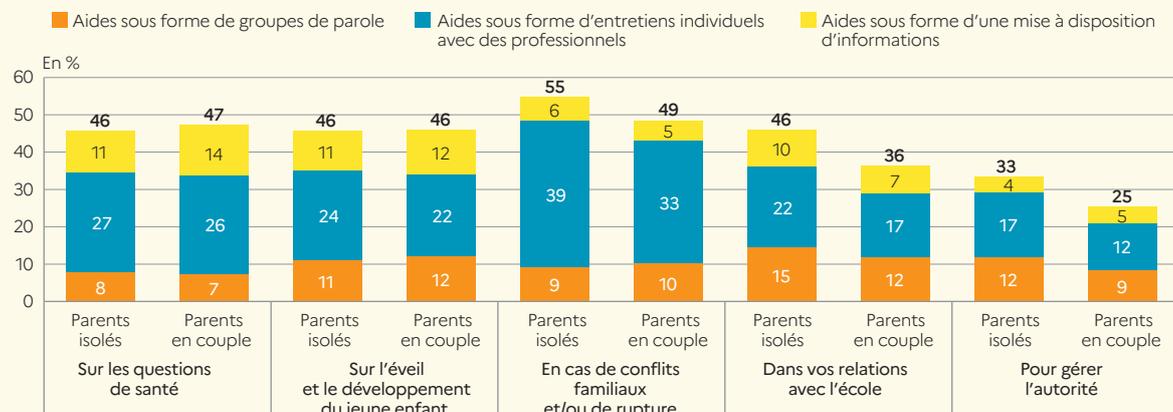
**Lecture** • Appartenir à une famille monoparentale, comparativement au fait d'être en couple avec enfant(s), augmente la probabilité de 11 points de pourcentage de considérer qu'il faudrait accorder des allocations familiales dès le premier enfant plutôt que de maintenir le système actuel qui en accorde à partir du deuxième enfant. Cette hausse est significative au seuil de 5 %. À sexe, niveau de vie et nombre d'enfants équivalents, appartenir à une famille monoparentale, comparativement au fait d'être en couple avec enfant(s), augmente la probabilité de 7 points de pourcentage de considérer qu'il faudrait accorder des allocations familiales dès le premier enfant plutôt que de maintenir le système actuel qui en accorde à partir du deuxième enfant. Cette hausse est significative au seuil de 5 %.

**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans résidant en France métropolitaine.

**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2014-2016-2018.

GRAPHIQUE 5

Aides que les familles souhaiteraient ou auraient souhaité recevoir dans l'accompagnement de leur rôle de parent



**Lecture** • Sur les questions de santé, 46 % des parents isolés souhaiteraient ou auraient souhaité recevoir de l'aide dans l'accompagnement de leur rôle de parent, 8 % sous forme de groupe de parole, 27 % sous forme d'entretiens individuels avec des professionnels et 11 % sous forme d'une mise à disposition d'informations.

**Champ** • Personnes âgées de 25 à 64 ans, ayant des enfants de moins de 18 ans à charge et résidant en France métropolitaine.

**Source** • DREES, Baromètre d'opinion 2014-2016-2018.

## Une demande plus soutenue d'aide à la parentalité dans les relations avec l'école et la gestion de l'autorité

Que les parents soient en couple ou isolés, un peu moins d'un sur deux aurait souhaité ou souhaiterait une aide dans l'accompagnement de son rôle de parent pour les questions de santé, et sur l'éveil et le développement du jeune enfant (graphique 5). Les parents isolés sont un peu plus nombreux à exprimer le besoin d'un soutien dans l'éventualité de conflits familiaux et/ou de rupture (55 % contre 49 %). Les relations avec l'école et la gestion de l'autorité (c'est-à-dire ce qu'il faut permettre ou interdire aux enfants) sont les deux domaines pour lesquels les familles ressentent le moins le besoin d'un soutien, mais aussi ceux pour lesquels les différences selon la configuration

familiale sont les plus marquées. Parmi les parents isolés, 46 % auraient aimé ou aimeraient recevoir une aide dans les relations avec l'école, contre 36 % parmi ceux en couple. À sexe, niveau de vie et nombre d'enfants identiques, le fait d'être un parent isolé augmente la probabilité de souhaiter être accompagné dans son rôle de parent dans les relations avec l'école (+6 points) [tableau 2]. Concernant la gestion de l'autorité, un tiers des parents isolés auraient aimé ou aimeraient recevoir un accompagnement, contre un quart des parents en couple. Une fois les caractéristiques sociodémographiques des enquêtés prises en compte, le souhait d'une aide dans la gestion de l'autorité parmi les familles monoparentales reste supérieur de 6 points à celui des couples avec enfant(s) (tableau 2). Dans ce domaine,

les opinions exprimées divergent nettement en fonction du sexe, un homme ayant une probabilité moins élevée qu'une femme d'exprimer un besoin d'aide pour la gestion de l'autorité, y compris à situation familiale et niveau de vie équivalents<sup>6</sup>. Être une famille monoparentale augmente spécifiquement le souhait de soutien à la parentalité à niveau de vie, sexe et nombre d'enfants comparables.

Quel que soit le domaine d'aide souhaitée et qu'il soit en couple ou non, au moins un parent sur deux a une préférence pour un accompagnement sous forme d'entretiens individuels avec des professionnels. Cette forme de soutien est plébiscitée par plus de sept familles monoparentales sur dix sollicitant une aide pour les questions de conflits familiaux et/ou de rupture. ■

6. Cette différence dans les réponses des femmes et des hommes peut reposer en partie sur une plus grande difficulté des hommes à reconnaître leurs difficultés dans la gestion des problèmes d'autorité, rôle traditionnellement associé au genre masculin.

## POUR EN SAVOIR PLUS

- **Abbas, H., Garbinti, B.** (2019, novembre). De la rupture conjugale à une éventuelle remise en couple : l'évolution des niveaux de vie, des familles monoparentales entre 2010 et 2015. Insee, *France Portrait Social*.
- **Acs, M., Lhommeau, B., Raynaud, E.** (2015, juillet). Les familles monoparentales depuis 1990, DREES, *Dossiers Solidarité et Santé*, 67.
- **Castell, L.** (2019, octobre). Pour un Français sur deux, la politique familiale devrait soutenir en priorité les familles modestes. DREES, *Études et Résultats*, 1126.
- **Croutte, P., Lautie, S., Hoibian, S.** (2017). L'opinion des Français sur les politiques familiales et sociales en 2016. L'enquête barométrique du Crédoc sur les aspirations et les conditions de vie. *Revue des politiques sociales et familiales*, 124, pp. 97-104.
- **Haut Conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge**, (2018, avril). *L'accueil des enfants de moins de trois ans*. Rapport.
- **Haut Conseil de la famille** (2016, septembre). *Les politiques de soutien à la parentalité*. Rapport.
- **Insee** (2019, mars) Tableaux de l'économie française. Paris, France : Insee, coll. *Insee Références*.
- **Lambooy, B.** (2009). Soutenir la parentalité : pourquoi et comment ? Différentes approches pour un même concept. *Devenir*, 21, pp. 31-60.
- **Lardeux, R.** (2021, janvier). Un quart des parents non gardiens solvables ne déclarent pas verser de pension alimentaire suite à une rupture de Pacs ou un divorce. DREES, *Études et Résultats*, 1179.
- **Commission des comptes de la sécurité sociale** (2020, juin). *La prise en compte de la monoparentalité dans les prestations familiales*. Rapport, fiche *Éclairages* 3.3.
- **Martin, C., Millar, J.** (2003, octobre). Évolution des politiques sociales en direction des familles monoparentales en Europe. Laboratoire d'analyse des politiques sociales et sanitaires – ENPS.
- **Nicolas, M., Tomasini, M.** (2008, mars). Conciliation des vies familiale, professionnelle et sociale des allocataires de minima sociaux. CNAF, *Recherche et Prévisions*, 91.
- **Duvoux, N., Papuchon, A.**, (2018) Qui se sent pauvre en France ? Pauvreté subjective et insécurité sociale. *Revue française de sociologie*, 4 (vol. 59), pp 607-647.
- **Sécurité Sociale** (2020). *Projet de loi de financement de la Sécurité sociale – PLFSS de 2020*.
- **Unterreiner, A.** (2018, juin). Le quotidien des familles après une séparation. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 27.

## LA DREES SUR INTERNET

Retrouvez toutes nos publications sur notre site [drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Retrouvez toutes nos données sur [data.drees.solidarites-sante.gouv.fr](https://data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)

Pour recevoir nos avis de parution [drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution](https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/etudes-et-statistiques/publications/avis-de-parution)

### Directeur de la publication :

Fabrice Lenglard

### Responsable d'édition :

Valérie Bauer-Eubriet

### Rédactrice en chef technique :

Sabine Boulanger

### Secrétaire de rédaction :

Élisabeth Castaing

### Composition et mise en pages :

Stéphane Jeandet

### Conception graphique :

Julie Hiet et Philippe Brulin

### Pour toute information :

[drees-infos@sante.gouv.fr](mailto:drees-infos@sante.gouv.fr)

Reproduction autorisée sous réserve

de la mention des sources • ISSN électronique 1146-9129 • AIP 0001384



La DREES fait partie du Service statistique public piloté par l'Insee.